

SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ISSUE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Cette note a pour objectifs de rappeler les principaux éléments du projet et de permettre à la collectivité de se positionner sur les suites à donner. Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur au sein de l'ATD89.

I. Synthèse du diagnostic

L'étude du système d'assainissement de la commune d'Aisy-sur-Armançon a mis en avant les éléments suivants :

- Système d'assainissement construit entre 1987 et 1994, présentant les caractéristiques ci-après :
 - x 2 758 ml de réseau mixte, avec 1 592 ml de réseau séparatif gravitaire (PVC et fonte Ø200) et 1 165 ml de réseau unitaire (béton Ø300 et Ø400)
 - x 1 déversoir d'orage (non équipé) – des déversements par temps sec sont observés, ce déversoir constitue un point critique du réseau
 - x 2 postes de refoulement : rue Marthe Saillard (hydraulique vétuste, absence de télégestion) et rue Guy Marchi (1 seule habitation raccordée, problème d'accessibilité)
- Sensibilité du système de collecte aux infiltrations d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) :
 - x ECPP = 24 à 48 m³/j, pour 18,5 m³/j d'eaux usées strictes attendues
 - x secteur le plus productif : amont station d'épuration
- Influence de la pluviométrie (Eaux Claires Météoriques (ECM)) :
 - x de 6 000 à 20 000 m² de surface active estimée – y compris secteur unitaire (fortes incertitudes des mesures)
 - x pour les secteurs en séparatif, 12 habitations identifiées non conformes aux tests à la fumée → 9 ont été testées au colorant → 4 non-conformités sont avérées (2bis et 3 ruelle du Four, 31 et 37 rue Marthe Saillard), 3 habitations restent à contrôler (43 rue Marthe Saillard, 9 et 15 rue de la Gare)
- Station d'épuration :
 - x process de type boues activées, avec lits de séchage pour les boues
 - x capacité = 450 EH, débit nominal = 67 m³/j
 - x implantation en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Armançon
 - x poste de relèvement avec trop-plein (point d'autosurveillance A2) non équipé
 - x dégrilleur by-passé à chaque pompage
 - x prétraitement équipé d'un trop-plein avec rejet direct au milieu naturel
 - x absence de cahier de vie
 - x télégestion obsolète
 - x réglages de l'aération à optimiser
 - x performances épuratoires conformes
 - x absence d'impact significatif sur la qualité du milieu récepteur, l'Armançon

II. Programme de travaux

Les tableaux suivants synthétisent la proposition de travaux établie par le bureau d'études.

a) Travaux réseaux

Il est à noter que seules les opérations structurantes et complètes, portant sur la canalisation principale et les branchements associés, peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'eau (taux de subvention : 40 %). Les réparations ponctuelles ne sont pas aidées par l'Agence de l'eau.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être sollicitée au stade PRO de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de l'opération (études et travaux).

Secteurs	Montant travaux	Descriptif	Justificatif
La Garante / rue de l'Église / rue Guy Marchi (action ECP1)	100 500 €HT	Remplacement du tronçon EU3 à EU15 (155 ml / 6 regards + 6 branchements)	↓ 14,6 m³/j ECPP
Rue Marthe Saillard – Sentier du Larry	1 000 €HT	Travaux ponctuels – réhabilitation du regard EU99	
Rue Jean Strougar (action ECM1)	130 000 €HT	Mise en séparatif (R61 à R13 – 215 ml + 11 branchements)	↓ ECM (7 500 m²)
Rue du Mont Roche Option 1 (action ECM2)	45 000 €HT	Mise en séparatif (R47 à R43 – 60 ml), <i>conditionnée à :</i> – déconnexion et gestion obligatoire des eaux pluviales à la parcelle pour 7 habitations en amont (à la charge des particuliers) – création d'une tranchée d'infiltration en amont (faisabilité et dimensionnement à préciser – à la charge de la commune)	↓ ECM (1300 à 2 000 m²)
Rue du Mont Roche Option 2 (action ECM2)	136 500 €HT	Mise en séparatif (R47 à R43 – 245 ml + 7 branchements)	
Rue Jean Leclair (action ECM3)	104 000 €HT	Mise en séparatif (R67 à R57 – 160 ml + 12 branchements)	↓ ECM (1 600 à 3 500 m²)
Rue des Creuses Option 1 (action ECM4)	120 500 €HT	Mise en séparatif (R89 à R67 – 205 ml + 9 branchements), <i>conditionnée à :</i> – déconnexion et gestion obligatoire des eaux pluviales à la parcelle pour 7 habitations rue Jean Strougar (à la charge des particuliers) – création d'un puits d'infiltration pour l'avaloir situé au droit du R70 (faisabilité et dimensionnement à préciser – à la charge de la commune)	↓ ECM (1 250 m²)

Rue des Creuses <i>Option 2</i> (action ECM4)	149 500 €HT	Mise en séparatif (R89 à R67 + R71 à R67 – 255 ml + 11 branchements), <i>conditionnée à :</i> – <i>déconnexion et gestion obligatoire des eaux pluviales à la parcelle pour 5 habitations rue Jean Strougar (à la charge des particuliers)</i>	
Rue des Creuses <i>Option 3</i> (action ECM4)	290 000 €HT	Mise en séparatif (R89 à R67 + R79 à R67 + R78 à R77 – 516 ml + 16 branchements)	
Rue du lotissement des Creuses <i>Option 1</i> (action ECM5)	31 000 €HT	Mise en séparatif (R83 à R81 – 50 ml + 3 branchements), conditionnée à : – <i>déconnexion et gestion obligatoire des eaux pluviales à la parcelle pour 10 habitations en amont (à la charge des particuliers)</i>	↓ ECM (1 100 m ²)
Rue du lotissement des Creuses <i>Option 2</i> (action ECM5)	81 000 €HT	Mise en séparatif (R85 à R81 – 110 ml + 13 branchements)	
Poste de refoulement rue Marthe Saillard	19 000 €HT	Mise en sécurité (trappe articulée, stop chute) Mise en place d'une télégestion type SOFREL S4W	
Poste de refoulement rue Guy Marchi	10 500 €HT	Mise en accessibilité et sécurité (trappe articulée, stop chute) <i>À envisager : étude à la parcelle (n° 12 rue Guy Marchi) pour suppression du poste de refoulement en domaine public</i>	
Divers	3 000 €HT	Mise en accessibilité de 12 regards (UN79, UN77, UN76, UN75, UN73, UN87, UN84, UN83, UN45, EU35, EU23, EU17)	

Les travaux de mise en séparatif visent la suppression du déversoir d'orage, point critique du système d'assainissement.

Les travaux proposés rue du Mont Roche, rue des Creuses et rue du lotissement des Creuses présentent plusieurs options envisageables, fonction des possibilités de déconnexion et de gestion complète des eaux pluviales à la parcelle pour les particuliers – sans trop-plein vers le réseau.

Imposer ce mode de gestion sur de l'habitat existant reste un point délicat.

Afin de limiter le nombre de mètres linéaires de canalisations d'eaux usées à poser, une gestion intégrée des eaux pluviales s'envisage également en domaine public, en accord avec la commune :

- rue du Mont Roche : création de tranchées filtrantes au niveau du virage
- rue Jean Strougar : déconnexion d'un avaloir au niveau du R70 avec création d'un puits d'infiltration (éventuellement – option 2 rue des Creuses intéressante)

Le programme de travaux **réseaux** s'établit entre **565 k€ HT** (déconnexion et gestion alternative des eaux pluviales imposée en domaine public et privé) et **876 k€ HT**, fonction des options retenues et de leur faisabilité technique, en accord avec les parties prenantes (particuliers et commune).

b) Travaux station d'épuration

Les actions suivantes sont préconisées :

Actions	Montant travaux
Mise en place d'un dispositif d'autosurveillance réglementaire (équipement du point A2) et mise à niveau de la télégestion	6 500 €HT
Mise en place d'une vanne au niveau du by-pass du dégrilleur Mise en place d'une vanne au niveau du trop-plein du prétraitement	1 000 €HT
Optimisation de l'aération avec mise en place d'une sonde REDOX	14 000 €HT

Pour mémoire : la reconstruction de la filière boues de la station d'épuration par lits de séchage plantés de roseaux est évaluée à 150 000 €HT. La faisabilité est à confirmer (implantation en zone rouge du PPRi).

Le programme de travaux **station d'épuration** à engager prioritairement pour respecter la réglementation et optimiser le fonctionnement du process s'élève à **22 k€ HT**.

III. Suites à donner

- Délibérer pour retenir et valider le programme de travaux à engager et sa réalisation selon la charte qualité d'assainissement → 2023
- Informer les 4 riverains identifiés non conformes et solliciter leur mise en conformité sous un délai fixé / poursuivre les contrôles → 2023
- Réaliser les travaux de mise en conformité et d'équipements pour la station d'épuration → 2023
- Engager les études préalables à la réalisation des travaux réseaux sous Charte qualité ASTEE (topographie, étude géotechnique, diagnostic des enrobés bitumineux, recensement de l'encombrement du sous-sol et études parcellaires) → à définir
- Recruter un maître d'œuvre pour la mise en œuvre du programme de travaux → à définir